

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV - No 288

MONTREAL, LE LUNDI 13 DÉCEMBRE 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

À la merci des fiers-à-bras?

Les privilèges des députés ne sont pas illimités

Gilles Lesage

En refusant de faire comparaître devant l'Assemblée nationale les «commandos» de la construction contre deux députés ministériels, le président Jean-Pierre Saintonge a soulevé tout un esclandre parmi les siens. Quelques péquistes partageraient aussi la frustration des libéraux. Selon leurs doléances, les parlementaires seraient à la merci des menaces et de l'intimidation des fiers-à-bras. Et, au lieu de sévir, le Parlement s'en laverait les mains. Qu'en est-il exactement?

Rappelons les faits. Se prévalant du règlement de l'Assemblée, le député libéral de Saint-Maurice a d'abord demandé que celle-ci statue sur la conduite d'un individu, à la suite du saccage de son bureau de Shawinigan, le 26 novembre. Un citoyen de Le Gardeur a alors «attaqué, rudoyé, gêné et menacé un député de même qu'il a essayé d'influencer le vote, l'opinion, le jugement ou l'action d'un député par des menaces et des pressions indues en égard au projet de loi 142» sur l'industrie de la construction. «Ces actes, opine M. Yvon Lemire, ont porté atteinte aux droits, privilèges et immunités du député de Saint-Maurice» et de l'Assemblée nationale elle-même. Son collègue du Saguenay, M. Ghislain Maltais, a inscrit une motion semblable, pour des incidents survenus le même jour, mais impliquant cinq hommes.

Entretiens, des accusations ont été portées contre les six citoyens, devant les tribunaux de droit commun. Mardi dernier, le président a décidé qu'une motion mettant en cause la conduite d'une personne autre qu'un député ne peut être appelée et débattue tant et aussi longtemps que l'affaire dont elle traite est devant un tribunal. «Cette motion a trait à une affaire de nature criminelle et, à ce titre, il y a présomption que les propos qu'un député pourrait tenir, dans le cadre du débat sur cette motion, pourrait influencer le déroulement du procès intenté», soutient M. Saintonge. Le bon sens même, croyez-vous, veut que les députés ne puissent être à la fois juges et partie, instituer une justice parallèle à l'autre, se lancer dans une *Kangaroo Court* et nager en plein conflit d'intérêts? Pas si simple, du moins pour les ministériels.

En effet, selon le leader parlementaire du gouvernement, l'Assemblée aurait non seulement le droit, mais le devoir de protéger ses membres contre quelque ingérence que ce soit. Le ministre Pierre Paradis invoque donc ce qu'il appelle «la suprématie du droit parlementaire... constitutionnalisés, qui est au-dessus de l'autre droit pour protéger les parlementaires», de même que la séculaire tradition britannique. L'une et l'autre confèrent au député, comme tel et non comme citoyen, une protection additionnelle pour qu'il puisse faire son travail en toute liberté et sans contrainte.

Heureusement que ce point de vue étriqué n'a pas prévalu. Autrement, en plus de devoir subir un procès en bonne et due forme, les six prévenus auraient dû faire face à la vindicte des ministériels, avec la pitoyable protection que l'Assemblée accorde à ses témoins - qui ne se souvient du simulacre de procès mené par neuf «inquisiteurs» libéraux en 1983, en relation avec le saccage de la Baie James? - et la menace d'une amende pouvant atteindre 10 000\$. Depuis 70 ans, en fait depuis la condamnation de John Roberts en 1922, il n'est pas arrivé qu'un député ulcéré se fasse justice à lui-même à l'Assemblée législative, devenue nationale il y a tout juste 25 ans ce mois-ci. Non pas que les députés soient moins soucieux de leurs droits et privilèges, ou qu'ils cèdent à la violence, mais parce qu'il y a d'autres recours, dits normaux et réguliers. Et l'équité exige que nul ne subisse deux procès en même temps sur le même sujet.

Heureusement aussi que le leader parlementaire de l'opposition a rappelé ces vérités élémentaires à ses collègues outrés. Loin de cautionner la violence - on se rappelle que les péquistes l'ont souvent subie, eux aussi, quand ils étaient au pouvoir - l'Assemblée a pour règle absolue, et de bon sens, de ne jamais parler d'une affaire qui est devant les tribunaux. Passer outre à ce précepte du *sub judice* est très dangereux: la présomption d'innocence, les droits de l'accusé, sont notamment en cause, et il y a risque de *mistrial*, comme ce fut le cas en 1982 à la suite de commentaires du premier ministre Lévesque.

L'Assemblée doit donc éviter comme la peste quelque préjudice que ce soit envers qui que ce soit. «On n'a pas le droit d'avoir deux poids, deux mesures, qui que nous soyons dans notre société, face à l'application de nos règles et de nos lois», fait valoir le leader Guy Chevrette, avec pertinence. Au-dessus de la mêlée, l'Assemblée doit rester calme et sereine; même et surtout quand elle est directement en cause, elle ne doit pas avoir l'air de se venger. Le leader péquiste en appelle donc à la noblesse et à la maturité des parlementaires.

A vrai dire, le président Saintonge a sauvé l'honneur de l'Assemblée en portant un jugement à la Salomon. Oui, il y a matière à débat sur les droits et privilèges des députés, mais seulement après que les tribunaux auront statué sur les poursuites criminelles. Aussi bien dire dans des années, quand MM. Lemire et Maltais ne siègeront probablement plus au digne Salon de la race. Ils ont droit à la justice, au respect et à l'équité, certes, tout comme n'importe lequel de leurs concitoyens.

LES ACTUALITÉS

Radio-Québec pend la crémaillère

PAGE A 4



LES ACTUALITÉS

Le MNQ attaque la nouvelle loi sur la langue

PAGE A 3

L'ENTREVUE

Léa Roback: la mémoire du siècle

PAGE B 1



Da ■ à la constitution de Eltsine ■ à l'extrême droite nationaliste

STÉPHANE BENTURA
AGENCE FRANCE-PRESSE

MOSCOU — La Russie a adopté hier par référendum la Constitution post-communiste de Boris Eltsine, qui introduit un régime présidentiel fort, face à un nouveau parlement où le président devra compter avec le parti ultra-nationaliste de M. Vladimir Jirinovski.

L'enjeu principal pour le Kremlin était la Loi fondamentale. Passée la peur de l'abstentionnisme — la participation minimale requise était de 50% —, le porte-parole de la présidence Viatcheslav Kostikov s'est précipité pour proclamer la victoire de la Constitution lors d'un grand «show» télévisé, plusieurs heures avant la publication des premiers chiffres de la Commission électorale.

Mais l'émergence spectaculaire du leader du Parti libéral démocrate (PLD) de M. Jirinovski sur la scène politique russe avec au moins 14% des voix aux élections législatives, et le maintien à environ 10% des communistes, a quasiment éclipsé l'adoption annoncée de la Constitution par environ 60% des électeurs, avec un taux de participation de 55%.

Le premier vice-premier Egor Gaïdar, tête de liste de la coalition gouvernementale Choix de la Russie interrogé à son état-major par l'AFP la nuit dernière, ne cachait pas sa colère contre la «désunion» du camp libéral alors que tombaient les premiers résultats, très partiels, de M. Jirinovski.

Tribun antisémite et partisan de la «Grande Russie impériale», snobé par l'équipe au pouvoir, M. Jirinovski semble en effet avoir bénéficié à plein du mécontentement populaire contre le coût social de la réforme économique et l'explosion de la criminalité.

Le paradoxe est que ses partisans ont sans doute voté pour le projet de Constitution de M. Eltsine, avec l'espoir que les larges prérogatives du chef de l'Etat profiteront un jour à leur leader qui, à 47 ans, a largement le temps d'attendre l'élection présidentielle de 1996.

«La faute la plus grave des démocrates russes c'est



Le leader du Parti libéral démocratique, Vladimir Jirinovski, sort parmi les vainqueurs du scrutin d'hier en Russie. Son parti, d'extrême droite et ultranationaliste, récolterait environ 15% du vote selon les premiers résultats partiels.



Le président Boris Eltsine a obtenu un soutien majoritaire pour son projet de constitution mais son parti, le Choix de la Russie, n'a pas récolté suffisamment de votes pour gouverner sans l'appui des autres formations.

VOIR PAGE A 8: RUSSIE

VOIR AUSSI

■ L'éditorial de François Brousseau: Eltsine, rempart antifasciste?A 6

La crise dans la construction

Québec met le holà

Attention aux conséquences, avertit Gérald Larose

PRESSE CANADIENNE ET LE DEVOIR

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec a décidé de frapper un grand coup dans le secteur de la construction en déposant dès aujourd'hui à l'Assemblée nationale un projet de loi spécial pour mettre fin aux grèves illégales des travailleurs.

C'est ce qui a été décidé en fin de semaine devant les difficultés rencontrées dans le domaine de la construction et annoncé au caucus des députés libéraux réunis hier soir au parlement.

De l'avis même du ministre du Travail Normand Chery, il s'agirait d'une législation «sévère» qui prévoit notamment l'interdiction pendant cinq ans pour un leader syndical d'exercer sa fonction ou pour un syndiqué d'être délégué de chantier s'il est trouvé coupable de ne pas avoir pris ses responsabilités lors du déclenchement

d'un arrêt de travail illégal.

De plus, il y aurait pour chaque journée ou demi-journée de débrayage illégal jusqu'à 12 semaines de cotisations syndicales non prélevées.

Le projet de loi contient une disposition qui aurait pour objet de prolonger jusqu'au 31 décembre 1994 le décret pour les autres secteurs (que le résidentiel) assujettis à la loi des conventions collectives dans l'industrie de la construction.

En interview hier au DEVOIR, le président de la CSN, Gérald Larose, a prévenu «le gouvernement qu'il sera responsable de ce qui va se passer» si les ministériels font avaler de force la loi 142 aux travailleurs de la construction en adoptant une loi spéciale: «C'est aussi clair que ça.»

VOIR PAGE A 8: HOLÀ

Morosité au musée

Réductions de budgets, licenciements, baisse de fréquentation et chute des entrées payantes ont marqué au rouge l'année qui s'achève

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Une dure année se termine pour les musées. En 1992, on était en pleine euphorie dans ce secteur: les grandes institutions rouvraient, rénovées de bout en bout, agrandies à grands frais, et de nouveaux musées venaient même s'ajouter au décor.

Cette année, par contre, le portrait de famille s'est teinté de gris: les budgets de fonctionnement en provenance du ministère de la Culture ont été réduits de près de 10% et la plupart des institutions ont licencié du personnel.

À eux seuls, les trois musées d'État (du Québec, de la civilisation et d'art contemporain) ont dû remercier près de trente personnes. On a aussi appris la disparition du Palais de la civilisation, après une décennie de succès appréciables.

Pire: tous les musées (sauf le Musée d'art contemporain qui a profité de son réaménagement au centre-ville) ont vu leur fréquentation chuter de 10%, 20% et même 35% par rapport à

l'année dernière. De ce point de vue, pour certaines grandes institutions comme le Musée des beaux-arts et le Centre canadien d'architecture, 1993 s'annonce moins bonne que 1991.

Les onze musées répertoriés dans l'indice de fréquentation des principaux attraits touristiques montréalais, forgé par L'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal, font état d'une baisse d'environ 170 000 visiteurs entre janvier et octobre 1992 et la même période cette année. Et cela, malgré l'apparition de nouvelles institutions en 1993 (comme le Musée...pour rire) et le fait que six musées n'avaient ouvert qu'une partie de l'année dernière (notamment le Musée de Pointe-à-Callière et le Musée d'art contemporain).

Autre signe de morosité: les entrées payantes sont en chute libre. Les journées et les soirées d'entrée gratuites sont même en train de supplanter haut la main les jours de

VOIR PAGE A 8: MUSÉES

La campagne du PQ misera sur «l'équipe»

PIERRE APRIL
DE LA PRESSE CANADIENNE

Québec — La première période gagnée avec l'élection des 54 députés du Bloc à Ottawa, le chef du Parti québécois Jacques Parizeau a sifflé, hier, le début du deuxième engagement, la prochaine élection générale.

Dans son discours de clôture devant les 300 membres du Conseil national du PQ, M. Parizeau a pressé les troupes péquistes «à mettre le cap sur un Québec gagnant».

«Nous sommes prêts à gagner, a-t-il lancé, à battre les libéraux de Daniel Johnson, de Claude Ryan, de Marc-Yvan Côté. Le PQ va jouer ses as, va jouer son programme, son équipe et sa ferveur.»

Confirmant la nouvelle stratégie du PQ, M. Parizeau, dont la popularité dans l'opinion publique éprouve toujours de la difficulté à se hisser au niveau de celle de sa formation, a admis que si l'option souverainiste a progressé c'est grâce au travail des militants.

«Chaque fois qu'on a dit que ce parti était communiquant, a-t-il dit, c'est de vous qu'il s'agissait, pas de quelque astuce publicitaire, pas de fabrication médiatique, pas de quelque maquillage.»

Le chef du PQ est convaincu que la confiance des Québécois envers leurs hommes ou femmes politiques doit passer par la base militante.

«Vous êtes bien plus crédibles, bien plus persuasifs, chacun d'entre vous qu'un «clip» à la télévision ou qu'une chronique dans un journal», a-t-il expliqué.

VOIR PAGE A 8: PQ



Le leader du Parti québécois, Jacques Parizeau, ne faisait pas que lancer ses troupes dans la prochaine bataille électorale, ce week-end. Il fêtait aussi son premier anniversaire de mariage avec Lisette Lapointe.

INDEX

Les Actualit�s...A2	Editorial.....A6
Agenda culturel...B6	Id�es.....A7
annonces class�es...B4	M�t�o.....B4
Avis publics.....B5	Le Monde.....A5
L. Bissonnette...A6	Mots crois�s.....B4
Culture.....B8	Religions.....B4
�conomie.....B2	Les Sports.....B5



M t o
Ensoleill 
Max. 0

D tails en B4

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Le film sur Glenn Gould remporte quatre trophées

PIERRE ROBERGE
PRESSE CANADIENNE

Le documentaire *32 Short Films about Glenn Gould* a remporté quatre trophées, hier soir, au 14e gala des prix Génie.

32 Short Films a été couronné le film de l'année et François Girard, qui a signé ce portrait particulier du grand pianiste ontarien décédé prématurément en 1982, a reçu le Génie décerné pour la meilleure réalisation; Alain Dostie a gagné pour la direction photo et Gaétan Huot pour le montage dans ce même film.

L'étude de mœurs *The Lotus Eaters* a pour sa part amassé trois Génies, soit avec l'actrice Sheila McCarthy, la scénariste Peggy Thompson, Anke Baker et son équipe au montage du son.

I Love a Man in Uniform a décroché deux Génies pour l'interprétation, grâce à Tom McCamus et Kevin Tighe (rôle de soutien). La dramatique *Agaguk* a aussi gagné deux, ceux des costumes de Olga Dimitrov et de la direction artistique à Wolf Kroeger.

L'Académie canadienne du cinéma et de la télévision (ACCT) tenait un tout premier gala des Génies à Montréal, avec diffusion au réseau français, après avoir organisé les 13 précédents à Toronto. La fête annuelle du cinéma national était présentée du grand studio de Radio-Canada, à Montréal.

Les réalisatrices torontoises Aerlyn Weissmann et Lynne Fennie ont remporté le Génie du documentaire long pour *Forbidden Love — The Unshamed Stories of*

Lesbian Lives, dans lequel se racontent des femmes qui ont choisi l'amour entre elles.

Le trophée du documentaire court est allé à Esther Valiquette, pour son film de 30 minutes *Le Singe bleu* qui traite du sida et a été produit à l'Office national du film.

Se disant heureux de «cette nouvelle chance d'essayer mon français», le musicien britannique Peter Gabriel est venu au lutrin, pour remettre le prix de la musique originale au compositeur Simon Kendall, du film *Cadillac Girls*.

Peu avant le gala, M. Gabriel avait salué le système canadien de production du cinéma. La Grande-Bretagne, a-t-il indiqué à des reporters, serait bien avisée de s'inspirer de la manière de Téléfilm Canada, qui investit avec les producteurs indépendants.

Le tout premier prix Clamier-Jutra (non compétitif), qui récompense un premier long métrage d'un cinéaste, a été attribué à John Pozer, pour sa comédie douce-amère *The Grocer's Wife*.

Baptisé Bobine d'Or, le prix du meilleur guichet a été décroché par *La Florida*, de George Mihalka, qui a amassé des revenus de 1,64 million\$ durant la période d'admissibilité (octobre 1992 à octobre 1993).

Les distributeurs de *Valérie* et autres films marquants du cinéma national, John Dunning et André Link, de Cinépix et CFP Distribution, ont remporté le prix spécial Air Canada.

Un autre trophée spécial a été décerné à Torontois Ken Heely-Ray, pour son demi-siècle de travail comme ingénieur du son.



Tom McCamus, prix du meilleur acteur



Sheila McCarthy, prix de la meilleure actrice

HOLA «La glace est mince»

SUITE DE LA PAGE 1

M. Larose n'exclut pas qu'il puisse y avoir escaladé dans les moyens de pression: «Je répète que nous sommes assis sur un baril de poudre et que les travailleurs ne se laisseront pas voler leurs emplois. Il y a 30 000 personnes qui n'ont rien à perdre.»

Et il n'est pas question, dit-il, que les responsables syndicaux lancent un appel pour un retour au travail sur les chantiers de construction du Québec: «Les organisations syndicales n'ont jamais lancé d'appel à la grève. Ce sont les travailleurs eux-mêmes qui ont choisi de déclencher ces moyens de pression. Nous ne ferons pas d'appel pour un retour au travail puisque nous n'en n'avons pas fait pour déclencher des grèves.»

Gérald Larose accuse en outre le gouvernement de ne pas avoir tenu ses engagements en refusant de prendre contact avec les syndicats comme convenu la semaine dernière.

Le président de la CSN n'est pas tendre, par ailleurs, avec le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson. On sait que le futur premier ministre a une nouvelle fois contredit l'un de ses collègues du cabinet la semaine dernière. Cette fois c'est le ministre de l'Industrie qui a grouté à la médecine du président du Conseil du Trésor qui a affirmé, contrairement à Gérald Tremblay, qu'il n'était pas question que le gouvernement adopte des mesures de représailles contre l'Ontario qui se livre à une guérilla commerciale contre le Québec. Queen's Park veut ainsi forcer le Québec à ouvrir ses chantiers de construction aux travailleurs ontariens. M. Larose a dit de Daniel Johnson «qu'il militait féroce pour le trouble, lui.»

En marge de l'inauguration des nouveaux studios de Radio-Québec, hier à Montréal, le président du Conseil du Trésor a défendu le bien-fondé de la Loi 142 en stipulant qu'une «libéralisation de l'industrie de la construction» se soldera notamment par une bonification de la qualité des produits immobiliers mis sur le marché. Qui plus est, la déréglementation envisagée aura pour effet,

toujours selon M. Johnson, de faire reculer les prix.

Pour justifier la loi spéciale qu'il fera adopter aujourd'hui, le ministre Cherry a affirmé: «Il y a déjà bientôt deux semaines que des débrayages illégaux ont débuté et dans certaines régions, c'est la paralysie presque complète. Il devient donc important que le gouvernement envoie un message. Dans les circonstances que nous connaissons, c'est devenu une obligation pour le gouvernement de présenter cette loi spéciale». M. Cherry a expliqué que, jusqu'à tard samedi soir, il a eu des tractations avec les parties patronales. Une des préoccupations qu'il a exprimées depuis les tout débuts concerne les avantages sociaux, c'est-à-dire la façon d'établir le sens des responsabilités et les obligations des employeurs.

Quant aux représentants patronaux, ils voulaient connaître les intentions du gouvernement au sujet du projet de loi 142 qui permet une déréglementation du secteur résidentiel de la construction et que les travailleurs contestent avec vigueur. Ils étaient près de 15 000 la semaine dernière devant le parlement venus démontrer leur mécontentement.

Ce projet de loi est à l'étude en commission parlementaire et il devrait être adopté d'ici à l'ajournement des Fêtes prévu pour au plus tard le 21 décembre.

«Comme je l'ai déjà dit, la glace est mince quand on parle de cela, ce n'est pas facile. Il s'agit d'établir jusqu'où on peut établir un climat de confiance.»

«J'ai obtenu des employeurs une responsabilisation même pour des parties désajustées (construction domiciliaire, par exemple). L'Association provinciale des constructeurs d'habitations (APCHQ) s'est engagée par écrit à recommander à ses membres d'accepter une proposition du gouvernement qui les amènerait à protéger les acquis sociaux pour sécuriser les travailleurs.»

«Je m'apprête également à faire part au caucus des débrayages illégaux qui en sont à leur deuxième semaine. Je vais aussi parler de la déclaration de chefs syndicaux qui auraient de la difficulté à contrôler certains de leurs membres», a dit encore le ministre Cherry.

PQ Confiance

SUITE DE LA PAGE 1

L'équipe des candidats du PQ est aussi devenue plus importante au cours du dernier week-end pour M. Parizeau et ses stratèges. «Si l'on en juge par la qualité des candidats, qui se sont joints à nous, a-t-il soutenu, la récolte est remarquable.»

Il a d'ailleurs pris la peine de lire un télégramme que lui a fait parvenir le directeur de l'Organisation mondiale de la santé, ex-président de la Commission d'étude sur les services de santé du Québec, M. Jean Rochon, qui a accepté «avec enthousiasme» de poser sa candidature à l'assemblée d'investissement du PQ dans la circonscription de Charlesbourg le 27 février.

«De semaine en semaine, a indiqué M. Parizeau, cette équipe se développe, prend de l'expansion partout à travers le Québec.»

«Je conclus que le moteur de ce parti, a-t-il poursuivi, comme formation politique dans chacun de ses modules, de ses régions, à tous ses niveaux d'organisation, est au point comme jamais.»

Dès janvier, la machine péquiste sera en marche «que les libéraux déclenchent ou non des élections.»

Les députés et candidats parcourront le Québec «pour finir de mettre la table.»

Entretiens, le PQ et son chef, n'ont pas l'intention de laisser une troisième voie politique souverainiste venir gâcher leurs aspirations.

Après avoir indiqué qu'il n'avait pas l'intention de supplier les nationalistes flottants de Réflexion-Québec pour qu'ils rejoignent sa formation, M. Parizeau a indiqué qu'il faut poursuivre les efforts pour tenter de les convaincre qu'il s'agit d'appropriation certaines de leurs idées.

«Je ne leur demande pas de se rallier, a-t-il dit, je cherche à les convaincre.»

Autre changement important au PQ, selon M. Parizeau, c'est qu'il devient de moins en moins dogmatique.

«On est constamment sur la brèche, a-t-il précisé, nous ne sommes pas les tenants d'une sorte de dogme fermé, nous devons être capable de nous ouvrir aux gens qui ont une pensée très voisine de la nôtre.»

S'il ne croit pas vraiment à une élection hâtive, M. Parizeau a quand même insisté pour que les troupes soient prêtes pour la fin de janvier.

Le vice-président du PQ Bernard Landry a rapporté d'une réunion à huis clos du Conseil national, tenue hier matin, l'impression d'une grande confiance des militants dans la victoire et dans leur chef.

L'autre élément important dans la stratégie du PQ c'est le programme de 225 pages qui traite de tout et qu'il faudra répandre par tous les moyens.

Le président de la campagne de financement 1994 Roger Bertrand a annoncé que l'objectif pour les besoins administratifs du PQ a été fixé à 2 628 000\$.

Ces besoins atteindront 5 millions\$ au moment de l'élection.

Premier raté
Rabin et Arafat doivent annuler
le rendez-vous «sacré» du 13 décembre

Le Caire (AFP) — Le chef de l'OLP Yasser Arafat et le premier ministre Yitzhak Rabin ont échoué hier au Caire à s'entendre sur les modalités du retrait israélien de Gaza et Jéricho, qui aurait dû commencer aujourd'hui, et sont convenus de se retrouver dans dix jours.

Aucun des sujets litigieux n'a été résolu et les deux dirigeants ont tenté de minimiser leur échec en annonçant qu'ils s'accorderaient une dizaine de jours «pour réfléchir» en vue, selon M. Rabin, de parvenir à un meilleur accord.

Aucune libération de prisonniers palestiniens n'a non plus été annoncée à l'issue de cette rencontre, une question hautement sensible pour l'opinion publique palestinienne.

Les deux hommes, qui ont tenu des conférences de presse successives, sont apparus aux journalistes marqués par leurs entretiens. M. Rabin semblait consterné et apparemment gêné, tandis que M. Arafat, qui avait qualifié de «sacrée» la date du 13 décembre, avait l'air défait et abattu.

Les deux hommes, l'un après l'autre, ont réaffirmé leur engagement envers la déclaration de principe signée à Washington le 13 septembre.

«Dix jours, ce n'est pas long», a commenté M. Arafat.

«Les problèmes sont les questions liées à la sécurité», a précisé M. Rabin. Il s'agit, a-t-il dit, du «contrôle des lignes de cessez-le-feu entre les territoires (concernés par l'autonomie) et l'Égypte et la Jordanie, du contrôle des ponts et des points de passage, ainsi que de la taille de la région de Jéricho.»

Le premier ministre israélien a annoncé que dans cet intervalle de dix jours deux des commissions israélo-pa-

lestiniennes mises en place pour arrêter les modalités de l'autonomie continueront à se réunir: la commission économique à Paris et la commission sur le transfert de l'autorité civile à El Arich (nord du Sinaï), en Égypte.

En revanche, aucun des deux dirigeants n'a fait mention d'une nouvelle réunion de la commission chargée des questions de sécurité, qui a tenu sa dernière séance de travail jeudi au Caire et s'était jusqu'à présent réunie chaque semaine depuis le 13 octobre dernier.

«Nous allons nous rencontrer à nouveau au Caire et entre-temps poursuivre des contacts informels et procéder à l'examen des questions en suspens», a simplement indiqué M. Rabin.

Pour tenter d'expliquer les difficultés auxquelles sont confrontés les négociateurs, le premier ministre israélien a fait référence au traité de paix signé en 1979 avec l'Égypte. «Ce que nous essayons de faire (maintenant) n'est pas comme quand nous avons signé un traité de paix avec un pays arabe», a-t-il dit.

«Quand nous avons signé avec l'Égypte, nous avons essayé de créer une coexistence pacifique entre deux entités», a poursuivi M. Rabin. Le contexte maintenant est «beaucoup plus compliqué: où est la ligne, la frontière, la séparation», s'est-il interrogé, avant d'ajouter: «La structure de la paix est beaucoup plus complexe.»

Interrogé sur d'éventuelles libérations de prisonniers palestiniens, M. Rabin a répondu: «Je refuse de parler de ce sujet». Les Israéliens détiennent plus de 11 000 prisonniers palestiniens et, selon des sources proches du ministère israélien de la Défense, la libération de 1200 d'entre eux était envisagée dans les prochains jours.

RUSSIE

Pas de dialogue avec les «fascistes»

SUITE DE LA PAGE 1

d'avoir cru que les jeux étaient faits et qu'ils pouvaient se permettre de ne pas coordonner leurs efforts», a déclaré M. Gaïdar, en référence à la liste «Unité et entente» du vice-premier ministre Sergueï Chakhrat.

M. Sergueï Filatov, le chef de l'Administration présidentielle, a également reproché la «scission» du camp réformateur, et estimé que l'émergence du bloc de M. Jirnovski «compliquera le travail du parlement.»

Le leader ultra-nationaliste peut être satisfait de son score qui, selon les indications partielles qui continuaient d'arriver au compte-gouttes lundi matin, le plaçait au coude-à-coude avec Choix de la Russie dans plusieurs régions.

Dans le nord de la Russie, le PLD arriverait même largement en tête avec 26% contre 21% pour Choix de la Russie et 8% pour les communistes.

En cas de confirmation, l'avocat nationaliste a annoncé, selon l'agence Interfax, qu'il exigerait la démission du gouvernement le 11 janvier prochain lors de la réunion de la Douma d'Etat, une des chambres du parlement de la nouvelle Assemblée fédérale.

Le vice-premier ministre Anatoli Tchoubais a rejeté par avance «tout dialogue» avec les «fascistes». «Je ne

serrai jamais la main d'un fasciste, et refuserai de siéger à un gouvernement qui en comprend», a-t-il affirmé.

M. Sergueï Iouchenkov, un des responsables de «Choix de la Russie», a de son côté tenu à modérer l'inquiétude des milieux réformateurs. Selon Interfax, il a rappelé qu'en vertu de la nouvelle Constitution, la gestion du pays revient désormais «au gouvernement, qui est nommé par le président.»

Le PC russe ne veut pas d'accord
avec nationalistes

MOSCOU (Reuter) — Les communistes russes ont laissé entendre lundi qu'ils n'entendaient pas conclure d'alliance à la Douma avec les ultranationalistes qui semblent comme eux avoir enregistré de bons scores aux élections législatives de dimanche, rapporte l'agence RIA.

«Nous n'avons aucun point commun avec ceux qui cherchent à étendre la Russie aux frontières de l'ancienne Union soviétique», a déclaré à RIA le chef du Parti communiste, Guennadi Zouganov en parlant du Parti libéral-démocrate de Vladimir Jirnovski. «Nous sommes réalistes en politique.»

MUSÉES Annus horribilis

SUITE DE LA PAGE 1

week-end comme moment de prédilection pour les visiteurs. Dans certaines institutions, quand l'accès aux salles est gratuit, on compte de deux à trois fois plus de visiteurs que par les années précédentes.

Voici comment se présente la situation dans les principaux musées:

■ L'année a été particulièrement dure au Musée des beaux-arts de Montréal (MBA). La fréquentation est passée de 490 000 en 1992 à environ 325 000 en 1993, et encore, en comptant tous les visiteurs qui se pointaient d'abord et avant tout pour des événements spéciaux (lancements divers, fête du vin nouveau, etc.). A elle seule, l'expo consacrée à Jean-Paul Lemieux a permis de faire le plein du tiers des visiteurs, mais n'a pas fait aussi bien que les traditionnels *block-busters* d'été de l'institution, de la rue Sherbrooke. Les coupures (1,3 million\$) ont forcé l'annulation de certaines expositions et le report à l'année prochaine de la rétrospective consacrée à Ozias Leduc. On a aussi cessé d'offrir l'entrée gratuite les samedis soir, même si cette activité attirait surtout des non-initiés, des jeunes pour la plupart.

■ Au Musée de la civilisation de Québec (MCQ) on prévoit recevoir environ 670 000 personnes d'ici la fin de 1993, soit environ 70 000 de moins que par les années précédentes. Une performance appréciable. Mais l'institution inaugurée il y a cinq ans a tout de même enregistré une chute de 20% des entrées payantes, qui a créé un manque à gagner de quelque 160 000\$. Maintenant, la journée la plus achalandée n'est plus le dimanche, mais le mardi, alors que l'entrée est gratuite. Le MCQ a subi des compressions budgétaires de 6,5% pour l'exercice financier 1993-1994, qui ont entraîné 17 coupures de postes occasionnels. L'institution compte toujours autour de 170 employés réguliers et prévoit finir l'année financière (en mars) sans déficit. Pour faire face à la baisse de financement et à la chute des entrées payantes, le musée qui se démarquait en produisant ses propres expositions entend multiplier les alliances nationales et internationales. Ainsi, l'an prochain on présentera *L'Héritage de la maison impériale d'Autriche* (titre provisoire) en collaboration avec un musée viennois.

■ Au Musée du Québec la fréquentation est passée de 250 000 (1992) à environ 200 000 (1993). On prévoit tout de même dépasser l'objectif de quelque 60 000 visiteurs avec l'exposition *Pellan*, déjà présentée à Montréal. On juge que les entrées ont triple durant les soirées non-payantes, pour atteindre des sommets de 1800 visiteurs certains mercredis. Les coupures d'environ un demi-million\$ (pour un budget de 11,4 millions\$, se terminant en mars) ont entraîné la mise à pied de trois employés. On a tout de même réussi à présenter une vingtaine d'expositions depuis janvier. Pour l'année qui vient, on prévoit piger davantage dans l'importante collection permanente

pour monter des expositions moins coûteuses.

■ Le Musée... pour rire, ouvert en avril, a reçu 111 000 visiteurs depuis huit mois. Sauf improbable imprévu, on se dirige donc vers un bilan largement en dessous des prévisions de 250 000 entrées pour la première année d'opération. L'exposition inaugurale sera présentée jusqu'à l'automne prochain. L'organigramme aurait subi quelques «ajustements conjoncturels», mais on ne parle pas de licenciements reliés à la faiblesse de la fréquentation.

■ Le Musée d'art contemporain de Montréal (MACM) et celui de Pointe-a-Callière sont les moins à plaindre dans ce portrait de la famille muséale. En novembre, le «nouveau» musée de la rue Ste-Catherine avait déjà fait le plein de 165 000 visiteurs, dont 81 100 personnes pour l'expo *Pellan*. Mais, l'institution a tout de même subi une coupure de 10% de son budget de fonctionnement et dû renvoyer onze employés. L'an prochain, le MACM prévoit présenter trois grands blocs d'expositions temporaires au lieu de quatre. De son côté, le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal espérait faire le plein d'environ 175 000 visiteurs et le pari sera tenu. Pour équilibrer son budget, très faiblement déficitaire (on parle de 50 000\$ sur un total de près de 5 millions\$), l'institution vient de commencer à charger 15 aux élèves qui constituent encore le gros de sa clientèle.

Ce bilan fait claquer des dents Sylvie Gagnon, directrice de la Société des musées québécois. «L'année a été dure, dit-elle. Je brûle des lampions pour l'an prochain, parce que je sais qu'on ne peut plus couper dans les budgets ou le personnel sans faire tomber des pans de murs complets.»

Elle rappelle que l'an dernier, à la suite de compressions budgétaires de six millions \$, la Art Gallery of Ontario a été obligée de fermer ses portes et de mettre à pied 244 personnes pendant sept longs mois. A New York, des institutions sont maintenant forcées de fermer certaines de leurs salles en alternance.

Pour la directrice, avant d'en arriver là, il faut au plus vite repenser les priorités dans le secteur. «On a désespérément besoin d'une politique des musées», conclut-elle. Ce plan directeur est promis par Québec depuis dix longues années.

C'est beau la vie

DONNEZ! La Société canadienne de la Croix-Rouge Division du Québec

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333

AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

Extérieur (sans frais)
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI
À DE 7H30 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE,
MONTREAL, (QUEBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour
le service de livraison par camionnet et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355

LE DEVOIR

LES SPORTS



GILLE MARCOTTE

Duncan «les ciseaux» Wilkie

Les bons athlètes, on s'en doute, ne sont pas tous dans les grands stades et les gros arènes. Comme les bons interprètes, on s'en doute aussi, ne font pas tous des disques et des shows au Spectrum. Comme aussi les bons artistes n'exposent pas tous leurs travaux dans des galeries et des musées. Vous savez ce que c'est: question d'organisation, de savoir comment ça marche, question de tomber sur les bonnes «connections», de vouloir vraiment, et de patience, souvent. Duncan Wilkie lui, est de cette race-ci: le genre, le petit train va loin, il arrivera bien en gare, à son heure. Et il fait de son mieux ce qu'il a à faire en attendant.

Notre homme, un joyeux quinquagénaire, gros joueur de hockey, tout jeune, dont les innombrables feintes ont fait se virer la tête de plus d'une belle dans le temps, Duncan qui patine toujours d'ailleurs, s'est mis à faire depuis un an, des dessins, des croquis, des dessins, de la peinture sur verre, des collages. Des collages, il en fait des petits, des moyens et des énormes, amusants, ingénieux, harmonieux, qui ont le sport pour thème.

Ca faisait bien une bonne année que je n'avais pas vu les patients travaux de Duncan, ni Duncan lui-même d'ailleurs, qui est de moins en moins sorteur. J'avais presque perdu sa trace depuis qu'un soir de décembre dernier, il avait croisé Catherine en allant patiner à l'aréna Étienne-Desmarteaux. Sérieusement ébranlé à la vue de la belle, Duncan avait joué le tout pour le tout, il était allé jusqu'à laisser un mot et un numéro de téléphone dans la boîte gauche de sa soudaine flamme. Elle avait à tout hasard donné un coup de fil au lettré soupireux. C'était le but de l'opération. Duncan était prêt à faire la plus convaincante de ses arabesques. Ce qu'il fit et ce qui fit qu'on le revit moins dans l'année qui suivit.

Ainsi donc, l'autre soir, flanqué de Catherine qui accueillait la visite, Duncan faisait un vernissage-maison. Ils ont rempli le cinq et demi d'amis et de connaissances, d'amis des amis, de connaissances des connaissances, ainsi de suite, si bien qu'à dix heures, quelques connaissances et amis de l'art et du doublon, qui avaient fait le tour des pièces, entonnaient déjà quelques chants de Noël dans la cuisine. La fête allait bon train, les voisins, qui avaient été invités, ne se plaignaient pas de bruit, et Duncan lui, ne fournissait pas de réponse aux questions sur telle œuvre ou telle autre.

Juste sur le sport, Duncan avait accroché un Patrick Roy sur verre, un montage sur Mohamed Ali, un autre sur la boxe, un sur le golf, un sur les grands athlètes tous sports confondus, deux sur le hockey et un autre sur le marathon, nouveau thème celui-là. Pardon...? Elle a fait quoi? Pas sérieuse! Ah bon! Eh bien, Catherine a fait quatre fois chacun, les marathons de Montréal et New York.

La principale pièce, 63 pouces par 55, cadre de bois verni, portait sur le hockey. Du bel ouvrage, du gros: près de 1000 photos découpées dans des magazines, assemblées, collées pendant six mois. Mettez pas loin 1000 heures de travail. Il y a Léonard bien sûr, de face, de dos, de profil, le Rocket, même chose, Gordie Howe, Henri Richard, Tretiak, Kharlamov, Serge Savard, sans son cigare, Toe Blake avec son chapeau, Punch Imlach avec son chapeau, Mike Keenan avec son air bête, Jacques Demers à côté de la 24^e coupe Stanley, Lafleur, Orr, Gretzky, ainsi de suite. Malin, qui pourrait nommer un gros nom du hockey, di-sons depuis 1950, qui n'est pas là. — Puis l'autre, le p'tit, en bas complètement, à gauche, c'est qui celui-là? — Lui, c'est mon petit-fils Jonathan!

Jonathan, dans son uniforme de mousquetaire des Maple Leafs de Verdun, près de quelques anciens Maple Leafs de Toronto, Keon et Sittler, puis pas loin, Mats Sundin, Joe Sakic, Valeri Kamensky, Marc Tardif...

Oui, Duncan maîtrise l'art du collage et celui d'être grand-père. En plus du kid, trois petites filles, un fils, une fille. Non Duncan, n'a pas toujours fait des collages, et des dessins, et peintures sur verre... A bien y penser, il est venu tard à l'art, Duncan. Et il arrive faire beaucoup avec une petite paire de ciseaux. Si ce qu'on appelle la création, c'est faire quelque chose avec quasiment rien, ne cherchez plus: le «king», c'est Duncan.

Coupe du Grand Chelem de tennis

Korda prive Stich du doublé

JEAN-LOUIS PREVOST
AGENCE FRANCE-PRESSE

Munich — Le Tchèque Petr Korda, douzième joueur mondial, a remporté dimanche à Munich la Coupe du Grand Chelem, le tournoi de tennis le plus doté du monde avec 6 millions de dollars, après avoir battu les deux meilleurs joueurs mondiaux, le numéro deux Michael Stich, tenant du titre, en finale et le numéro un l'Américain Pete Sampras, la veille en demi-finales.

Comme contre Sampras, vainqueur de l'épreuve en 1990, qu'il avait éliminé samedi 3-6, 7-6 (7-3), 3-6, 7-6 (12/10), 13-11, Korda ne s'est imposé devant Stich qu'en cinq manches, 2-6, 6-4, 7-6 (7/5), 2-6, 11-9. Le Tchèque a touché 1 625 000 dollars, Stich en empochant la moitié.

Le Tchèque, qui aura 26 ans en janvier, a ainsi confirmé son retour au premier plan après une infection virale en début d'année qui lui avait coûté six places au classement mondial. Il a aussi montré qu'il possédait

les qualités pour redevenir un des meilleurs joueurs mondiaux l'an prochain. «J'espère que je vais marcher sur les traces de Michael qui avait gagné la Coupe du Grand Chelem l'an dernier et avait fait une très bonne année ensuite», a déclaré Korda, ému, devant les 10 000 spectateurs de la Halle olympique de Munich, parmi lesquels l'ancien numéro un allemand Boris Becker et son amie Barbara Felts.

Stich avait bien débuté la rencontre, gagnant le premier jeu sur son service et réussissant deux breaks pour remporter le premier set 6-2, face à un Korda éprouvé par son match de la veille qui avait duré 4 heures 34.

À l'énergie

Au deuxième set, Korda reprenait le dessus en jouant souvent sur le revers de l'Allemand. En même temps, la qualité du service de Stich se détériorait, les deux adversaires se prenant mutuellement leur mise en jeu. Korda, qui retournait mieux, égalisait finalement à une manche partout (6-4).

Au troisième set, les deux hommes ne se départageaient qu'au tie-break. Korda, qui en avait gagné deux la veille contre Sampras, prouvait en cette occasion sa très grande maîtrise mentale en s'imposant 7 points à 5.

Stich prenait le service de Korda dès le début du quatrième set. Après avoir sauvé ensuite trois balles de break, il accentuait son avantage et égalisait (6-2) à deux sets partout.

Dans la manche décisive, Stich essayait de bloquer Korda au fond du court mais celui-ci continuait à courir systématiquement après chaque balle. Finalement, après avoir laissé échapper deux balles de match, Korda concluait victorieusement à l'énergie 11 à 9 après près de quatre heures de match.

Après le Russe Alexandre Volkov, l'Espagnol Sergi Bruguera (le vainqueur de Roland-Garros), et Sampras, Stich, héros de la finale de la Coupe Davis à Duesseldorf, et lauréat du Masters à Francfort, venait de céder à son tour devant le courage et la ténacité de Korda, échouant de peu pour une superbe passe de trois devant le public allemand.

Les arbitres de la LNH

Vers un débrayage spontané?

Toronto (PC) — Un débrayage spontané des 58 membres de l'Association des officiels de la Ligue nationale de hockey pourrait survenir au cours des prochains jours si les dirigeants du circuit Bettman persistent à ne pas respecter les termes de l'entente de principe survenue entre les deux parties le 1^{er} décembre.

«Et pourquoi pas?», a déclaré un officiel senior qui a préféré garder l'anonymat lorsque interrogé par le *Toronto Sun*. «Nous avons tout constaté de quelle façon la ligue se comportait dans ce dossier. Nous pourrions très bien décréter un arrêt de travail sans avoir qu'il soit. Les officiels se sentent lésés et ils sont assez frustrés pour mettre pareille menace à exécution.»

Les arbitres et les juges de lignes en sont arrivés à une entente de principe avec la LNH après un arrêt de travail de 17 jours.

Les officiels accusent la ligue d'avoir modifié unilatéralement la méthode de calcul pour les sommes dues et les argent perdus par les officiels en raison de l'arrêt de travail. La LNH a procédé à des calculs basés sur le nombre de matchs inscrits au calendrier régulier et non sur le nombre de jours de travail manqués sur une base annuelle.

SKI ALPIN

Mader confirme ses ambitions

Val D'Isère (Reuter et PC) — Guenther Mader, leader de la Coupe du monde de ski, a réaffirmé ses ambitions en s'offrant hier le premier Super-G de la saison à Val D'Isère.

L'Autrichien s'est glissé avec aisance entre les 47 portes de la piste Oreiller-Killy pour empêcher sa deuxième victoire de l'hiver, après celle de Park City en géant le mois dernier.

Il s'est imposé en 1:28,25 devant le champion olympique de la spécialité, et favori de la course, le Norvégien Kjetil-André Aamodt.

«Je me sens en pleine forme actuellement mais je ne m'attendais pas à une victoire, a-t-il déclaré. C'est vrai que j'aime cette discipline, qui est très exigeante. Les conditions de course étaient en plus idéales.»

Mader est parti assez prudemment mais il a mis la sauce à mi-parcours pour battre Aamodt de 17 centièmes de seconde.

Aamodt, son actuel dauphin au classement de la Coupe du monde, a commis une grosse faute dans la partie haute du parcours et sa superbe prestation finale n'a pas suffi.

La Suédoise Pernilla Wiberg a de son côté remporté hier le slalom de Veveysson en coiffant sur le fil l'Italienne Morena Gallizio.

Wiberg, championne olympique de slalom géant, seulement huitième après la première manche, à 52 centièmes de Gallizio, première, a pris l'ascendant sur sa jeune rivale dans la seconde manche pour finir dans le temps cumulé de 1:26,16.

Gallizio, 19 ans, a commis une faute en haut de la Piste de l'Ours, d'une pente de 200 mètres, qui lui a coûté la victoire.

La Suisse Christine von Gruenigen a pris la troisième place malgré une mauvaise première manche (10^e), décrochant pour la troisième fois la troisième place d'un slalom après des podiums en 1990 et 1991.

Quinzième semaine dans la LNF

Les Chiefs ratent leur chance

ASSOCIATED PRESS

Les Chiefs de Kansas City (9-4) ont raté la chance qui leur était offerte de prendre le contrôle total de leur division en s'inclinant 27 à 21 devant les Broncos. Mais perdre à Denver (8-5) n'est pas vraiment une surprise — Kansas City n'a connu aucune victoire lors de ses onze dernières présences au stade Mile High. John Elway a lancé trois passes de touché à Shannon Sharpe. Joe Montana en a réussi deux.

Buccaneers 13, Bears 10

À Tampa, les Buccaneers (4-9) ont stoppé à quatre la série de victoires des Bears de Chicago (7-6), les défaits par le score de 13-10.

Un touché de Mazio Royster sur une course de quatre verges et deux placements de Michael Huster ont suffi aux Buccaneers contre la faible offensive des Bears.

Dimanche dernier les Bears avaient vaincu les Packers de Green Bay même s'ils avaient été dominés 466 à 210 au chapitre des verges à l'offensive. Hier l'offensive a totalisé 286 verges mais n'est pas parvenue à orchestrer de belles séries de jeux.

Oilers 19, Browns 17

Les Oilers de Houston ont prolongé à huit leur série de victoires consécutives, la plus longue dans la NFL cette saison. Mais celle-là n'a pas été facile.

Les Oilers ont eu besoin de quatre placements d'Al Del Greco et de trois revirements de la défensive pour l'emporter 19-17 contre les Browns de Cleveland.

Les Oilers tiraient de l'arrière 17-16 quand Del Greco a réussi le placement de la victoire, d'une distance de 25 verges, à 10:39 de la fin. Del Greco a réussi 23 placements en 27 tentatives cette saison. Dans les dernières minutes, la défensive des Oilers a stoppé les Browns pour les contraindre de tenter un placement de 56 verges. Matt Stover a botté le ballon trop à droite.

Les Oilers (9-4) s'assurèrent du championnat de la section centrale de la Conférence américaine s'ils l'emportent dimanche prochain à Pittsburgh.

Bills 10, Eagles 7

Les Bills de Buffalo (9-4) ont évité de justesse une troisième défaite consécutive, profitant de deux échappés des Eagles de Philadelphie (5-8) dans les 10 dernières minutes pour inscrire tous leurs points et l'emporter 10-7.

Jim Kelly s'est foulé le genou gauche au troisième quart et a dû céder sa place à Frank Reich. Le demi Thurman Thomas a aussi subi une contusion à l'avant-bras au premier quart et n'a que peu joué par la suite.

Les Bills ont marqué leurs points sur une passe de touché de deux verges de Reich à Pete Metzelaars et un placement de 34 verges de Steve Christie.

HOCKEY

HIER

Hartford 2, Boston 2
Edmonton 2, Philadelphie 1
Floride 4, Dallas 4
Toronto 3, Winnipeg 3
San Jose 1, Chicago 2
Saint Louis à Anaheim

LIGUE NATIONALE

Vendredi	Buffalo 3	Hartford 0
Calgary 2	Buffalo 6	Edmonton 2
Floride 5	Winnipeg 2	New Jersey 5
Samedi	Pittsburgh 6	Tampa Bay 3
Ottawa 2	Québec 5	Calgary 1
Washington 5	Montréal 3	Toronto 3
San Jose 3	Detroit 5	St. Louis 1
Chicago 5	Boston 4	Los Angeles 9
Philadelphie 2	Washington à	Ottawa
NY Islanders 5	Buffalo à NY	Rangers

LIGUE NATIONALE

Conférence de l'Est									
Section Nord-Est									
	pj	g	p	n	bp	bc	pts		
Pittsburgh	29	14	8	7	108	101	35		
Boston	30	13	10	7	98	90	33		
Buffalo	30	15	13	2	109	92	32		
Montréal	29	13	12	4	90	84	30		
Québec	29	12	12	5	105	98	29		
Hartford	30	9	18	3	85	109	21		
Ottawa	30	6	21	3	89	147	15		
Section Atlantique									
NY Rangers	29	20	6	3	107	73	43		
New Jersey	29	17	8	4	102	74	38		
Philadelphie	32	17	14	1	127	124	35		
Washington	29	13	14	2	89	94	28		
Florida	30	12	14	4	84	98	28		
NY Islanders	28	10	15	3	99	102	23		
Tampa Bay	29	9	18	2	71	91	20		

LIGUE NATIONALE

Conférence de l'Ouest									
Section Centrale									
	pj	g	p	n	bp	bc	pts		
Toronto	32	20	7	5	119	88	45		
Dallas	32	15	10	7	117	107	37		
Saint Louis	29	14	10	5	93	99	33		
Detroit	29	15	12	2	127	104	32		
Chicago	27	14	10	3	89	75	31		
Winnipeg	33	12	16	5	112	129	29		
Section Pacifique									
Calgary	31	17	9	5	114	95	39		
Vancouver	29	16	13	0	94	89	32		
San Jose	32	11	16	5	77	95	27		
Los Angeles	28	11	15	2	113	118	24		
Anaheim	29	9	18	2	77	95	20		
Edmonton	32	6	21	5	84	116	17		

FOOTBALL

HIER

LIGUE NATIONALE	
Buffalo 10, Philadelphie 7	
Chicago 10, Tampa Bay 13	
Cincinnati 2, Nouvelle-Angleterre 7	
Cleveland 17, Houston 19	
Indianapolis 6, NY Giants 20	
LA Rams 23, Nouvelle-Orléans 20	
Dallas 37, Minnesota 20	
Kansas City 21, Denver 27	
Detroit 21, Phoenix 14	
Seattle 23, LA Raiders 27	
Green Bay 20, San Diego 13	

Aujourd'hui

Pittsburgh à Miami

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12h00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR DU QUÉBEC (DIV. PET. CREANCES) NO. 505-02-003143-934

ROBERT, Partie demanderesse MARC-ANDRÉ DESAULTELS, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 23 décembre 1993, à 15h00 au 855 DES MILLES ILES EST, STE-THERÈSE DISTRICT DE TERREBONNE seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARC-ANDRÉ DESAULTELS, saisis en cette cause, soit: micro-ondes Toshiba; bibliothèque mélamine; tv dans meuble, etc. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. DANY TREMBLAY, huissier ETUDE PHILIPPE TREMBLAY, DION & ASS. HUISSIERS, 165 rue Du Moulin, St-Eustache (Québec) J1R 2P5 (514) 491-7575; St-Eustache, le 10 décembre 1993.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 novembre 1993, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CONTROLES B.V.L. LTEE/B.V.L. CONTROLS LTD a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Laval, le 30e jour de novembre 1993, sous le numéro 840451.

Ce 6e jour de décembre 1993 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Le Groupe FULLER LANDAU INC. LOI SUR LA FAILLITE AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

ARTICLE 102(4)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: ROGER PICARD, capitaine banquet, résident au 1816, rue Ste-Catherine Ouest, app. 1, dans la ville et le district de Montréal, province de Québec H3H 1M1.

Avis est par les présentes donné que le débiteur susdit a déposé une cession le 2e jour de décembre 1993 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 23e jour de décembre 1993 à 10 h 30, au bureau du syndic, bureau 200, Place du Canada, 1010, de la Gauchetière Ouest, Montréal (Québec) H3B 2N2.

LE GROUPE FULLER LANDAU INC. SYNDIC Patrick Sullivan, CIP Administrateur désigné Bureau 200, Place du Canada 1010, rue de la Gauchetière O. Montréal (Québec) H3B 2N2. Tél. (514) 875-2865

L'universalité des rentes et loyers actuels et futurs du lot 366-21, paroisse de Saint-Laurent BANQUE BLARCLAYS DU CANADA

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL NO. 505-02-003143-934

COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE

PROTONOTAIRE ADJOINT COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, Partie demanderesse

SYSTEME INTERIEUR S. VACHON INC., Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à SYSTEME INTERIEUR S. VACHON INC., corporation légalement constituée, ayant eu son siège social et sa principale place d'affaires au 1427 rue De Gaulle, à St-Hubert, district de Longueuil, de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Longueuil, sis au 1111 est, Jacques-Cartier, salle RC-31, dans les TRENTE (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal de langue française, LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été remise au greffe à l'intention de SYSTEME INTERIEUR S. VACHON INC. Lieu: Longueuil Date: 7 décembre 1993 ELIZABETH S. GOBELLE, PROTONOTAIRE ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL NO. 505-02-003143-934

COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE

PROTONOTAIRE ADJOINT COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, Partie demanderesse

LE GROUPE PAVAL DE CONSTRUCTION ET D'INVESTISSEMENTS INC., ET SYSTEME INTERIEUR S. VACHON INC., Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à SYSTEME INTERIEUR S. VACHON INC., corporation légalement constituée, ayant eu son siège social et sa principale place d'affaires au 1427 rue De Gaulle, à St-Hubert, district de Longueuil, de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Longueuil, sis au 1111 est, Jacques-Cartier, salle RC-31, dans les TRENTE (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal de langue française, LE DEVOIR.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE L'AVILA NO. 540-05-000270-938

COUR SUPÉRIEURE

PROTONOTAIRE ADJOINT LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA, Partie demanderesse

ANDRÉ THOUIN, ANNA MARIA BERGAMO, Partie défenderesse

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE L'AVILA, 131439 CANADA INC. ET ALS., Mis-en-cause.

LES IMMEUBLES BENEFICIAL LIMITEE, Partie demanderesse en reprise d'instance

ASSIGNATION ORDRE est donné à 131439 Canada Inc. de comparaître au greffe de cette Cour situé au 2800, boul. St-Martin Ouest, Laval, Québec, dans les trente jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la comparution en reprise d'instance et affidavit a été remise au greffe à l'intention de 131439 Canada Inc. Lieu: Laval Date: 07 décembre 1993 FRANCE LEGAULT, Greffier-adj.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL NO. 505-04-000918-938

COUR SUPÉRIEURE

PROTONOTAIRE ADJOINT MAURICE FILON, Partie demanderesse

SHIRLEY FRANCES ROSE MAXAM, Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à Shirley Frances Rose de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10 est, rue St-Antoine à Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Shirley Frances Rose. Lieu: Montréal Date: 09 décembre 1993 DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL NO. 505-04-000918-938

COUR SUPÉRIEURE

PROTONOTAIRE ADJOINT VICTOR JOBIDON, Partie demanderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à Victor Jobidon de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Longueuil, 1111, boul. Jacques-Cartier Est, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL NO. 500-12-214800-924

COUR SUPÉRIEURE

PROTONOTAIRE ADJOINT JOYCELYN DENNIS, Partie demanderesse

LEO AUBIN, Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à LEO AUBIN de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, salle 1100, dans les trente jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de M. Leo Aubin. Lieu: Montréal Date: 6 DÉCEMBRE 1993 DOMINIQUE DIBERNARDO, PROTONOTAIRE ADJOINT, MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL NO. 505-02-124627-931

COUR SUPÉRIEURE

PROTONOTAIRE ADJOINT MAURICE FILON, Partie demanderesse